

Politique environnementale et plan d'action 2024-2027

6 Février 2025



TRÈS
Trois-Rivières

Mise à jour de la politique et du plan d'action



Équipe municipale

Dominic Thibeault, directeur de l'Aménagement et du développement durable.

Julien Saint-Laurent, chef de service – Environnement.

Karine Levasseur, spécialiste en environnement.

Patrice Thibeault, spécialiste en environnement.

Ordre du jour

1. Modification à la politique environnementale.
2. Plan d'action 2024-2027.
3. Plans connexes:
 - Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).
 - Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR).
 - Plan climat.

Trois grandes orientations

1. Conserver, protéger et restaurer les écosystèmes.
2. Mettre en valeur les milieux naturels.
3. Contrôler et limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Faits saillants 2022 - 2023

- 76,97 hectares en conservation;
- Nouveau plan d'urbanisme;
- Inauguration de l'aire écologique du Marthelinois.



Biodiversité et accès à la nature

Modifications à la politique

- Superficie du territoire faisant l'objet de mesures de protection:

Depuis 2021:

- Nous sommes passés de 2 175,5 hectares à 4 450,68 hectares. Ainsi, la superficie du territoire protégé est passée de 6,51 % à 13,32 %.
- Révision de l'objectif en matière d'aires protégées:
 - L'objectif est revu à la hausse, passant de 17% à 30%. Ceci est en concordance avec l'objectif de la COP15 sur la biodiversité.



Quatre grandes orientations

1. Lutte contre les îlots de chaleurs.
2. Améliorer la qualité de l'air.
3. Minimiser l'usage des pesticides.
4. Protéger les sols et l'eau contre les déversements accidentels de produits dangereux.

Faits saillants 2022 - 2023

- La Ville a octroyé un mandat à un chercheur en éthique afin d'étudier le dossier du Bti.



Santé environnementale et qualité de l'air

Modifications à la politique

- Retrait d'un objectif:
 - Favoriser les meilleures pratiques en matière de transport de matières dangereuses.

Pourquoi: La gestion de cette activité n'est pas de juridiction municipale.
 - À l'interne, le transport de matières dangereuse a été arrêté.



Trois grandes orientations

1. Diminuer la production de déchets résidentiels grâce au principe des 3RV.
2. Diminuer la production de déchets des industries, commerces et institutions (ICI) grâce au principe des 3RV.
3. Valoriser les matières organiques.

Gestion des matières résiduelles

Faits saillants 2022 - 2023

- Adoption du plan conjoint de gestion des matières résiduelles.
- Implantation de la 3e voie.
- Valorisation des encombrants.



Modifications à la politique

- **Mise à jour des statistiques:**

- Enfouissement par habitant:

En 2021, l'enfouissement par habitant était de 646,77 kg en comparaison avec 666,26 kg en 2018.

Secteurs	2018	2021
Résidentiel	46 %	46 %
ICI	28,5 %	43 %
Construction	25,5 %	11 %

- **Ajustement d'objectif:**

- Favoriser tout type de compostage et non seulement le compostage domestique.

Trois grandes orientations

1. Soutenir la réduction des émissions de GES de la collectivité.
2. Réduire les GES émis par les opérations municipales.
3. Augmenter la résilience de la collectivité face aux changements climatiques.

Action climatique



Faits saillants 2022 - 2023

- Optimisation des feux de circulation.
- Embauche d'une ressource en mobilité durable.
- Bonification du programme d'infrastructure de transport actif.
- Financement de la STTR augmenté en 2022.



Action climatique

Modifications à la politique

- **Ajustement d'objectif:**
 - L'objectif de mise à jour du plan d'adaptation aux changements climatiques a été modifié pour élaborer et adopter un Plan Climat.



Trois grandes orientations

1. Assurer l'approvisionnement en eau potable de qualité et son utilisation rationnelle.
2. Gérer les eaux pluviales et usées.
3. Protéger et gérer de façon durable les milieux humides et hydriques.

Faits saillants 2022 - 2023

- Modification du règlement sur l'utilisation de l'eau en 2022.
- Adoption du plan régional des milieux humides et hydriques.
- Début de l'intégration des milieux humides à la gestion des actifs.



Gestion de l'eau

Modifications à la politique

- **Mise à jour des données:**

- Production d'eau 2018 -> 2022:

En 2022, la Ville produisait 20 284 555 000 litres d'eau potable, dont 60 % provenaient de la rivière Saint-Maurice et 40 % des puits situés à Trois-Rivières-Ouest, au Cap-de-la-Madeleine, à Saint-Louis-de-France ou à Sainte-Marthe-du-Cap.

La consommation moyenne s'établit à 396 litres par personne par jour, alors qu'environ 65 % de la consommation d'eau est attribuable au secteur résidentiel.



Deux grandes orientations

1. Protéger et mettre en valeur la forêt urbaine.
2. Augmenter la canopée urbaine et développer sa résilience.

Foresterie urbaine

Faits saillants 2022 - 2023

- 475 arbres plantés sur des terrains ville, dont 58 dans des endroits minéralisés.
- 203 arbres plantés dans des ICI.
- Mesure de l'indice de canopée données 2021.



Foresterie urbaine



Modifications à la politique

- Mise à jour des données:
 - Foresterie:

Type d'arbres	2021	2024
De rue et de terre-plein	5 880	6 760
De parc	17 200	17 640



Plan d'action 2024-2027

Politique environnementale



Plan d'action 2024-2027

Biodiversité et accès à la nature

- Ajouter 300 hectares en conservation;
- Sécuriser des aménagements dans les espaces naturels;
- Élaborer un plan de protection de l'aster à feuilles de linaire;
- Restaurer un milieu humide et hydrique;
- Sensibiliser la population pour la lutte aux EEE.

Santé environnementale et qualité de l'air

- Participer aux travaux des partenaires régionaux et provinciaux pour le développement des connaissances sur les impacts de l'utilisation du *Bacillus thuringiensis israelensis* (Bti);
- Implanter un pré fleuri pour la lutte contre l'herbe à poux;

Plan d'action 2024-2027

Gestion des matières résiduelles

Le plan d'action pour cette thématique se trouve maintenant dans le plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR).

Action climatique

- Élaborer et adopter le plan climat;

Les actions de cette thématique sont limitées puisque la ville possède un Plan stratégique de mobilité intelligente et une Politique d'architecture durable. Le plan climat sera aussi doté d'un plan d'action.

Plan d'action 2024-2027

Gestion de l'eau

- Modifier la réglementation en matière d'utilisation de l'eau pour diminuer l'arrosage des pelouses;
- Poursuivre l'implantation des compteurs d'eau résidentiels et ICI;
- Effectuer une étude sur les PFAS et les polluants émergents.

Les actions sont limitées car le Plan régional des milieux humides et hydriques comporte un plan d'action allant jusqu'en 2031.

Foresterie urbaine

- Planter 150 arbres dans des milieux urbains minéralisés;
- Mesurer l'indice de canopée.

Plans connexes

Présentation des plans complémentaires
à la politique environnementale



Plan régional des milieux humides et hydriques

Plan d'action

Plan d'action avec 15 actions prévues d'ici 2032.

1. Mettre à jour le schéma d'aménagement pour refléter la classification du PRMHH (2028);
2. Développer un programme de suivi de la qualité des MHH (2028);
3. Mettre en place un mécanisme pour que la ville bénéficie des études sur les MHH sur son territoire (en cours);
4. Intégrer les MHH dans la gestion des actifs (en cours);
5. Zone tampon de 10 m autour des MHH d'intérêt et y interdire tout bâtiment principal (2024);
6. Obligation de cession des bandes riveraines dans les projets de développement (en continu);

Plan régional des milieux humides et hydriques

Plan d'action

7. Ajuster nos exigences dans les études de caractérisation des MHH pour cadrer avec le PRMHH (2025);
8. Cession de servitudes de conservation à la Fondation Trois-Rivières Durable ou un autre organisme quand on met des MHH en conservation (en continu);
9. Ajouter la création et restauration de MHH dans le Fonds Éclore (2025);
10. Mettre en place un programme de soutien à la protection et la restauration des bandes riveraines (2028);
11. Former et informer les autorités et la population sur les services écologiques rendus (2025);
12. Participer aux efforts régionaux de sensibilisation sur le MHH (en continu);

Plan régional des milieux humides et hydriques

Plan d'action

13. Assurer le libre écoulement de l'eau des cours d'eau sur le territoire (en continu);
14. Réaliser une étude sur l'espace de liberté des cours d'eau dans les développements domiciliaires et en milieu urbain (2025-2026);
15. Continuer de s'impliquer dans les programmes d'excellence pour la gestion de la biodiversité et la gestion des eaux pluviales (en continu);



Plan conjoint de gestion des matières résiduelles



Mise en contexte

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), toute municipalité régionale doit élaborer et maintenir en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Celui-ci doit comprendre:

- Un portrait de la situation;
- Un inventaire des matières résiduelles générées;
- Un plan d'action;
- Un calendrier de mise en œuvre.

Conscientes que des efforts devront être réalisés d'ici 2030, la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac, la MRC des Chenaux, la Ville de Shawinigan, la Ville de Trois-Rivières et Enercycle se dotent d'un plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023-2030 (PCGMR 2023-2030).

Principes directeurs

1. Favoriser une gestion territoriale.
2. Respecter le principe des 3RV-E.
3. Favoriser l'expertise et les ressources locales.

Orientations

1. Détourner la matière organique de l'enfouissement.
2. Responsabiliser les générateurs.
3. Assurer l'efficience du PCGMR.
4. Promouvoir les bonnes pratiques.
5. Encourager le 3R.



Plan conjoint de gestion des matières résiduelles



Objectifs provinciaux

Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 Kg/hab.

Recycler 60 % des matières organiques.

Statistiques tonnage / année

Tonne/An	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures	45 411,1	44 221,78	42 105,07	35 107,03	32 190,15
Matières organiques	NA	NA	NA	10 311,93	12 889,89

Plan conjoint de gestion des matières résiduelles

MESURES PHARES – Implantation de la 3^e voie

Phase 1 (2023)

- Distribution de bacs bruns +/- 42 000 (complétée).

Phase 2 (2024-2025)

- Distribution de bacs bruns +/- 1350 (terminée)
- Distribution de +/- 500 conteneurs (en cours)



83% d'effectuée



Plan conjoint de gestion des matières résiduelles



MESURES PHARES – Implantation de la 3^e voie

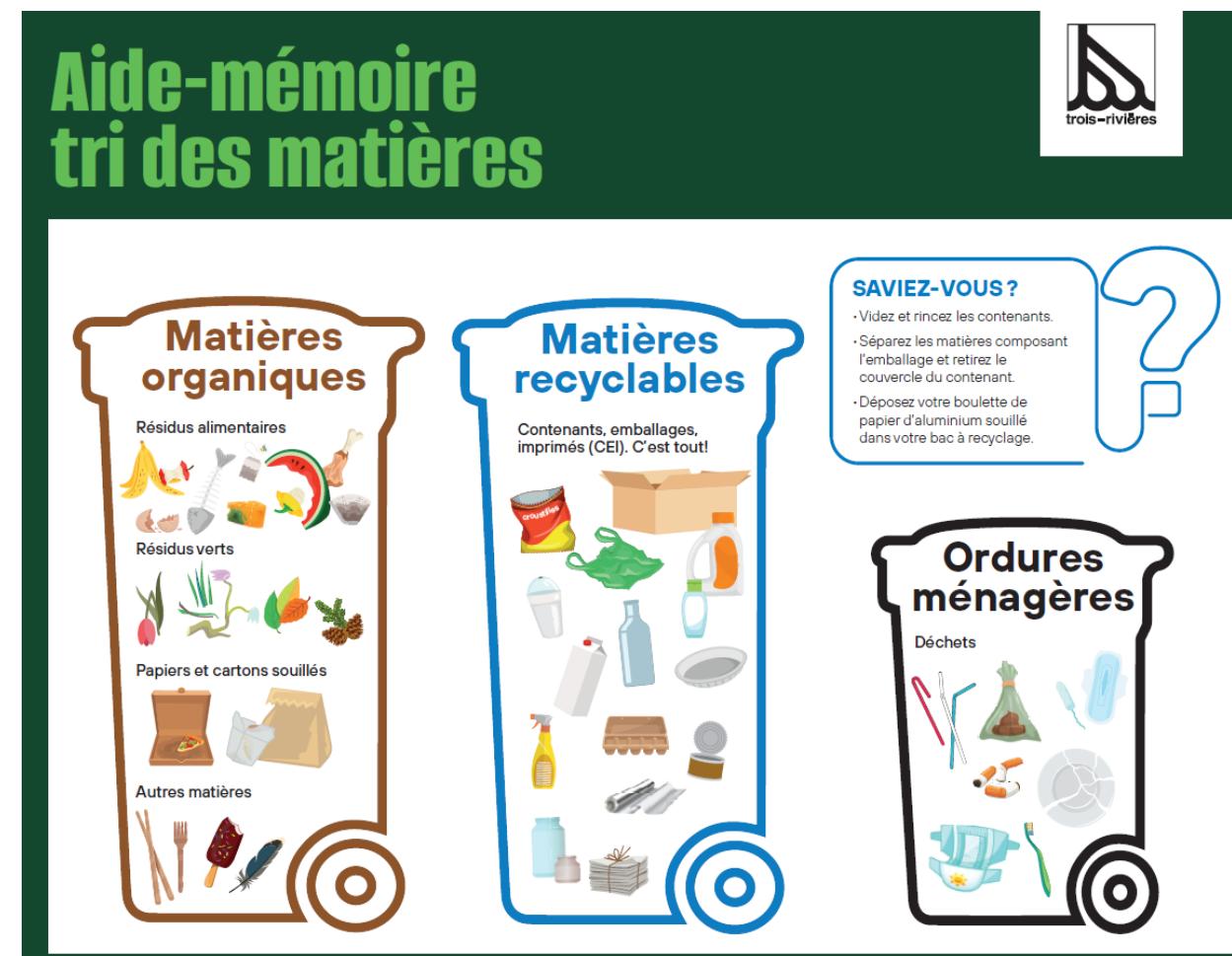
Résultat 2023-2024:

Collecte + de 23 000 tonnes
de matières organiques.

Taux de participation:

2024: 61 %

Cible: 75%



Plan conjoint de gestion des matières résiduelles

MESURES PHARES -Détourner les encombrants de l'enfouissement

42 000 requêtes depuis que le service est offert (2020)

Environ 126 000 encombrants détournés vers les écocentres.



**Minou a brisé
ton canapé?**

Pour te débarrasser de ton encombrant, fais une requête au v3r.net

Accélérer la transition climatique locale

1. Programme provincial : Accélérer la transition climatique locale
2. Démarche d'atténuation des changements climatiques (réduction de GES)
3. Démarche d'adaptation aux changements climatiques
4. Étapes d'élaboration

Démarche d'atténuation

Réduction des émissions de GES



Démarche d'adaptation

Augmenter la résilience de la ville et de la communauté



Étapes d'élaborations du plan Climat



- 1.** Crédit d'un comité de pilotage et de groupes de travail
- 2.** Consultation et mobilisation des citoyens et parties prenantes
- 3.** Proposition de mesures et d'indicateurs
- 4.** Approbation par le conseil municipal et le MELCCFP
- 5.** Mise en œuvre du Plan Climat



Période de questions